

Votre Agent Général
MRS SALSET ET SAUVAT
237 RUE LA FAYETTE
75010 PARIS
 **0142899080**



Assurance et Banque

N°ORIAS **14 005 871 (FABRICE SALSET)**
14 005 874 (JEAN PHILIPPE SAUVAT)
Site ORIAS www.orias.fr

ASSOC LE SOUVENIR NAPOLEONIEN
82 RUE DE MONCEAU
75008 PARIS

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **25/07/2019**

Vos références

Contrat
1046671304
Client
603741904

Date du courrier
25 juillet 2019

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
LE SOUVENIR NAPOLEONIEN

Est titulaire du contrat d'assurance n° **1046671304** ayant pris effet le **25/07/2019**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ORGANISATION DE CONFERENCES EN EUROPE SUR LE THEME DE NAPOLEON :
Belgique, Suisse, Italie, Suède, Allemagne, Autriche, Espagne, Angleterre, France.

ORGANISATION DE VISITES SUR DES SITES HISTORIQUES SUR LE THEME DE NAPOLEON
(SANS BILLETERIE)

ORGANISATION DE TOUTES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR ET POUR LE
SOUVENIRNAPOLEONIEN : SPECTACLES HISTORIQUES, DANSES, PIECES DE THEATRES,
RANDONNEES ET SORTIESCULTURELLES ET PARTICIPATION A DE TELLES
MANIFESTATIONS.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Vos références

Contrat

1046671304

Client

603741904

La présente attestation est valable du **25/07/2019** au **01/06/2020** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Matthieu Bébéar

Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

1046671304

Client

603741904

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières) dont dont dommages visés aux points A et C	300 000 € par sinistre 300 000 € par sinistre
dont dont autres dommages aux biens confiés	50 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.